

Maniwaki, 22 avril 1908.
Union St Joseph du Canada,
Ottawa.

Messieurs,

Je vous remercie beaucoup pour le prompt paiement de la réclamation du décès d'André Auger, enfant bien-aimé de Dominique Auger et de Suzanne Clément, de Maniwaki, décédé le 28 février 1908, à quatre heures de l'après-midi.

Merci beaucoup, et veuillez publier dans le Prévoyant.

Votre dévoué confrère,

DOMINIQUE AUGER.

×

Ottawa, le 24 avril 1908.
L'Union St-Joseph du Canada.

Messieurs,

Veuillez accepter mes remerciements pour le règlement au complet de la police de mon défunt frère, émise en ma faveur, et aussi pour promptitude avec laquelle cette réclamation a été réglée.

Dame ARTHUR PICHÉ.

×

Deschailons, 14 avril 1908.
Union St-Joseph du Canada,
Ottawa.

Messieurs.

Veuillez accepter mes remerciements, les plus sincères pour le paiement de mes bénéfiques en maladie.

Votre dévoué,

JEAN B. HAMEL,

×

Mont Rolland, 18 avril 1908.
L'Union St-Joseph du Canada,
Ottawa.

Messieurs,

Je dois remercier sincèrement l'Union St-Joseph du Canada pour le

secours qu'elle m'a donnés durant ma maladie l'hiver dernier.

Je suis heureux de dire que l'exactitude avec laquelle j'ai reçu mes bénéfices en maladie parle hautement en faveur de la société.

C'est donc un devoir pour moi de vous dire merci.

Votre tout dévoué,

DELPHIS DESROSNIERS.

×

Madame Albina Mongrain, veuve de feu Alfred Brouillette, en son vivant membre du conseil de St-Narcisse, offre ses remerciements à la société pour le règlement fait à l'occasion du décès de son mari.

J. A. GRAVEL, N.P.

CONSEIL LOCAL DE MONTEBELLO

A une assemblée régulière du conseil local de Montebello, n^o 100, tenue le 19 avril, il fut résolu ce qui suit :

Proposé par M. Noël Sarazin, secondé par M. Paul Thomas, que les membres de ce conseil regrettent beaucoup le départ de leur secrétaire, M. Théodore Gravelle, un des fondateurs dévoués de notre conseil. Il est résolu que les membres de ce conseil lui offrent leurs sincères remerciements. Que copie de la présente soit envoyée au "Prévoyant" pour publication.

PAUL THOMAS, sec.

Si vous laissez tomber votre police vous devrez payer plus cher pour une nouvelle; pas d'assurance à meilleur marché pour vous, à votre âge. Conséquemment, tenez à votre police actuelle, par l'acquit à date de toutes vos contributions.